

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize le Neuf du mois de Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Yves TOUCHAIN, Daniel FUSIL Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Patrick COCHON, Jean-Louis FRANCHET, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Marine RABIER, André VANNEAU

Absents excusés : Mme Sandra GAUTHIER ayant donné procuration à Mme Marine RABIER, M. Thierry TOUTAIN ayant donné procuration à M. Y. TOUCHAIN.

Secrétaire de séance : Mme Marine RABIER

1. Demande de subvention Dotation de Solidarité Rurale 2017

En continuité de l'opération menée en 2016, le Conseil décide de procéder à **la réfection de la façade arrière de la mairie**, à savoir :

- Changement des Menuiseries (Devis MILLET) 3 868 € HT
- Réfection d'enduits et taille de pierre :
 - Arrière secrétariat : 20 381.69 € HT- (Devis FOUCHER-FOURNIER)
 - Arrière salle de réunion : 10 314.79 € HT (Devis FOUCHER-FOURNIER)
 - Réfection des gouttières : 5 347 € HT (Devis FOUCHER Frères)

Soit un montant hors taxe de travaux de 39 911.69 € HT et dépose auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher une demande de subvention au titre de la DSR 2017.

2. Tarifs municipaux

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que les règlements de la cantine scolaire, garderie et cimetière sont en cours de réflexion et seront prochainement soumis à la commission communale pour étude. Il propose que le tarif de ces services soit révisé après approbation des nouveaux règlements.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition puis décide des tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2017:

SALLE DES FETES (sans changement)

LOCATION SALLE	PRECISIONS	TARIF	OBSERVATIONS
		En €	
ASSOC LOCALES			
1ere Location		150	
Locations suivantes		250	
LOCATION HABTS DHUIZON		250	
LOCATION HORS COMMUNE		450	
LOCATION EN SEMAINE		200	
SUPPL. RESERVATION SALLE VEILLE OU LENDEMAIN		120	
ENTREE + BAR (Uniquement Habts Cne)	réservation possible uniquement 1 mois avant la date de la manifestation	120	

CUISINE	pour la durée de la manifestation (vaisselle comprise)	80	
FORFAIT ANNULATION	Si annulation moins d'un mois avant la manifestation	100	
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	Obligatoire si chaudière mise en service pour la saison hivernale	30	
CAUTION SALLE DES FETES EN CAS DE DEGRADATION		350	
CAUTION SALLE DES FETES POUR NETTOYAGE		80	
AUTRES LOCATIONS	PRECISIONS	TARIF En €	OBSERVATIONS
LOCATION SONO	Uniquement dans la SDF	60	
CAUTION SONO		230	
LOCATION PERCOLATEUR	Hors location cuisine	15	
TARIF EN CAS DE CASSE, PERTE OU OBJET ENDOMMAGE			
OBJET	PRECISIONS	TARIF UNITAIRE en €	OBSERVATIONS
VERRE, FLUTE, COUPE, COUPEAU, FOURCHETTE, PETITE OU GRANDE CUILLERE		1	
SOUCOUPE, PLATEAU DE FROMAGE, CORBEILLE DE PAIN		2	
TASSE, SALADIER, PICHET		3	
ASSIETTE A DESSERT PLATEAU		5	
ASSIETTE PLATE		8	
COUPEAU A PAIN		25	

➤ **LIVRAISON DE TABLES ET BANCS**

Il est instauré un tarif forfaitaire de 30 € (Aller/retour) pour la livraison de tables, bancs, chaises ou autres matériels loués aux particuliers

➤ **LOCATION SALLES DE REUNION**

Il est instauré un tarif pour la location de la salle de réunion de la mairie et la salle des Associations (ancienne cantine) : 80 € /J – gratuit pour les associations locales.

➤ **EAU ET ASSAINISSEMENT**: l'investissement pour la construction d'une unité de déférisation va nécessiter la révision des tarifs; les services compétents vont être sollicités pour avis.

3. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES:

Le conseil municipal maintient le montant des subventions alloué aux associations communales comme suit :

Association	Décision 2016
AFN	160
FNACA	160
Coopérative scolaire	160
APE	160
Donneurs de sang	160
Entente sportive	0
Cochonnet Dhuizonnais	160
GIDEC de Sologne	80
Association Famille Rurale	160
Souvenir Français	30
CLAP	160
UNRPA	160
Celt'Hic Pocrasses	160
Club Modélisme 41	160
Amicale des Pompiers	160
Union Musicale de Dhuizon	160
Chorale	160

La subvention à l'Entente Sportive Dhuizon/La Ferté est compensée par les travaux de réfection du grillage d'un terrain dont le coût est estimé à 4500 € HT

(Décision votée à la majorité : Votants 15 dont 2 procurations, Pour : 7; Contre : 5, Abstention : 3 suffrage exprimé = 12).

La réfection des projecteurs défectueux est reportée et sera étudiée en fonction de l'utilisation des terrains

4. REMBOURSEMENT FACTURE BOUL'PAT

La SA BOUL'PAT a fait remplacer en urgence le système d'ouverture du rideau métallique permettant l'accès au local et a supporté la totalité de la facture s'élevant à 2 965 € hors taxe (3 558€ TTC).

➤ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de compenser cette somme par le "gel" des loyers à hauteur de la dépense.

5. REMBOURSEMENT DE FACTURE A L'ADJOINT

Monsieur Patrick COCHON a réglé une facture relative à l'achat de petites fournitures de quincaillerie pour un total de 30 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement cette somme.

Questions diverses:

- Monsieur le Maire précise que le service de distribution du courrier de la Poste de La Ferté Saint Cyr installé dans les locaux de la Pizzeria depuis les inondations, réintègre ses locaux à la fin novembre. Il est décidé de passer une annonce sur le "Bon Coin" pour trouver preneur de ce local.
- Plusieurs conseillers évoquent l'idée d'installer une structure type : city-sport pour les jeunes du village à l'exemple de plusieurs communes voisines; l'idée est à creuser mais l'installation d'une video surveillance est peut-être à envisager au préalable.
- M. TOUCHAIN rappelle qu'il est urgent de proposer des terrains à la construction; il y va de l'avenir de l'école dont l'effectif est en baisse régulière et menacée par la fermeture d'une nouvelle classe.

Informations diverses

- Téléthon: 2 et 3 décembre: information sur le programme de cet évènement
- Préparation du bulletin municipal : Carole Le Breton et Marine Rabier se portent volontaires
- Remerciements de la famille DAVID pour le témoignage de sympathie formulé par le Conseil Municipal lors du décès M. Roger DAVID.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.